



Bruxelles, le 28 mars 2022
(OR. fr)

7266/22

Dossier interinstitutionnel:
2021/0438(COD)

CODEC 306
ECOFIN 234
RELEX 360
COEST 235
NIS 11

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL accordant une assistance macrofinancière à la République de Moldavie (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 4 janvier 2022, la Commission¹ a transmis au Conseil sa proposition, fondée sur l'article 212, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le 24 mars 2022, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil².

¹ 5039/22 + ADD1.

² 7260/22.

3. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE-CONS 9/22.
4. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après signature par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
